

pressant en silence sa main qui tremblait dans la mienne, je m'éloignai tout ému.

BRASSEUR WIRTGEN.

Les personnes à qui nous adressons L'ÉLECTEUR sont priées de nous envoyer le montant de leur abonnement qui ne peut être moindre que de six mois. Si elles ne veulent pas s'abonner, elles sont priées de le renvoyer.

**AUX ABONNES.**

Ceux de nos abonnées qui changent de domicile sont respectueusement priées de nous en informer, pour que la distribution de "l'Électeur" n'éprouve aucun retard.—Le plus vite possible, s'il vous plait.

**QUEBEC**

SAMEDI, 4 MAI 1867.

**Les incendies.**

Les remarques que nous avons faites sur l'opportunité qu'il y avait à repartir entre les incendiés-proprétaires la balance des fonds que possède le comité de secours, ont été bien accueillies par les intéressés d'abord et ensuite par quelques uns des membres du comité; La requête dont nous parlions ne peut manquer de faire sur la majorité une impression très favorable. Nous avons eu occasion d'en causer avec plusieurs membres, et ils nous ont paru incliner vers une distribution immédiate. Mais pour arriver à ce bienfaisant résultat, les incendiés doivent s'abstenir de ces démonstrations bruyantes et intempestives qui compromettent les meilleures causes; ils doivent éviter de s'y laisser entraîner par des gens qui ont à l'heure qu'il est cent raisons d'exploiter au profit de leur position chancelante l'événement du jour, quel qu'il soit. Les membres du comité, qu'on le sache bien, veulent être libres et il y va de leur dignité de ne pas délibérer sous la pression de qui que ce soit.

Les incendiés n'ont donc qu'à agir avec discrétion; et s'ils prennent cette bonne voie, nous leur prédisons, quoiqu'il n'est pas besoin d'être devins pour cela qu'ils seront, dans un temps très rapproché, en possession de tout le montant qu'il leur revient.

**Nouvelles Electorales.**

Les élections qui approchent ne semblent pas créer beaucoup d'extension dans les environs de Québec.

Dans les comtés de Beauce et Dorchester aucune opposition ne s'est encore produite contre leurs représentants, l'honorable M. Langevin et M. H. E. Taschereau.

M. T. H. Grant est décidément résolu à briguer les suffrages des électeurs de Mégantic pour la représentation dans la législature locale. Son adresse a déjà paru dans la plupart de nos journaux.

M. Bossé, le fils de l'ex-conseiller législatif, dans le parlement canadien, doit, dit-on, se présenter dans le comté de Lévis avec M. Blanchet, ce dernier devant se contenter d'un seul mandat pour les communes.

On mentionne la candidature de M. Pouliot, le représentant de Témiscouata, pour les communes, ainsi que celle de M. N. Bertrand pour la chambre législative de Québec.

L'honorable M. Chapais n'a pas encore d'opinion. Tout nous indique que les ministres resteront invulnérables de ce côté.

De Pays de Montréal, annonce que l'honorable M. Huntingdon, le digne représentant du comté de Shefford sera ré-élu sans opposition, et en même temps il signale la candidature, très acceptable selon ce journal, de M. J. Lafontaine, notaire des Roxton, pour représenter ce comté au parlement local.

**SACRE DE MGR. DE RIMOUSKI**

C'est mercredi, le premier de ce mois, qu'a eu lieu, dans la cathédrale de Québec, le sacre de Mgr. de Langavin, comme évêque de Rimouski.

Malgré le mauvais temps et les difficultés du moyen des transports, presque toutes les sommités de la Province se voyaient dans la vaste enceinte de l'église métropolitaine.

Parmi les membres du clergé se faisaient remarquer les évêques de Québec, des Trois-Rivières, de Kingston, d'Ottawa, de Toronto et de St. Hyacinthe; les laïques étaient, eux aussi, bien représentés par l'élite de la société. Tous, sans distinction de partis, d'états, de nationalités, avaient voulu témoigner dans cette solennelle occasion, de l'estime qu'ils conservaient pour M. le Principal de l'École Normale Laval. Les amis de l'éducation, les instituteurs surtout, ne pouvaient trop faire pour un homme qui a tant travaillé à contribuer au progrès de l'instruction publique.

Aussi, bien que le temps ne fut pas favorable, rien n'a manqué pour relever l'éclat de cette grande solennité.

Nous regrettons de n'avoir pas pu assister à la séance de jeudi qui a eu lieu à la Chambre d'Assemblée n'ayant pas à notre disposition une carte d'entrée, mais quelques amis, qui ont eu la bonne fortune d'y assister, nous ont appris que les MM. Thibault et Lafrance ont fait chacun un excellent discours qui à été bien goûté de l'assemblée d'élite qui remplissait la salle ce jour-là. De nombreux applaudissements ont démontré qu'ils se sont acquittés on ne peut mieux de leur tâche.

Nous ne pouvons que les féliciter sur ce beau succès qui promet bien pour l'avenir. M. Thibault est un professeur à l'école normale. M. Lafrance est à la tête d'une académie depuis plusieurs années. Ces MM. sont de jeunes écrivains de mérite, qui se sont déjà acquis des droits au respect et à l'encouragement de leurs concitoyens pour leur dévouement à la cause de l'éducation. M. Thibault est déjà bien connu du public par la publication de différents travaux littéraires. Mr. Lafrance a écrit sur les journaux des articles remarquables sur l'éducation et il a publié aussi quelques traités en usage dans nos écoles.

Nous souhaitons donc à ces deux MM. courage, et énergie, et un jour viendra ou ils recevront la récompense pour tout ce dévouement à la cause de l'éducation du pays.

Une nouvelle importante nous est arrivée jeudi soir d'Ottawa. Laissons la confirmer avant d'y ajouter entière créance, mais ne nous dissimulons pas qu'il y a du vrai au fond.

M. Langevin serait nommé Surintendant de l'Instruction publique, M. Chauveau juge, M. le Dr. Giard député-surintendant catholique, et M. le principal Dawson député-surintendant protestant.

Le siège du bureau de l'éducation serait transporté à Québec.—Pays.

On dit les Québécois dans l'inquiétude. Le bureau principal du chemin de fer intercolonial serait établi, non pas à la Pointe-Lévis, mais aux Chutes de la Chaudière, situés plusieurs milles plus haut que Québec. Il paraît que la chose est décidée depuis longtemps. *Idem.*

**DERNIÈRES NOUVELLES D'EUROPE.**

Londres, 1er mai au soir.

La conférence convoquée dans le but de régler les questions qui menacent de troubler la paix générale doivent se réunir, le 9 mai.

On présume qu'elle sera présidée par lord Stanley qui y représentera l'Angleterre.

Le roi de Grèce est arrivé à Londres, accompagné de sa suite, le 29 du présent mois. Le procès de M. Cafferty se poursuit présentement devant la commission.

New-York, 2 mai.

On dit que les Etats-Unis ont conclu une alliance, offensive et défensive avec la Russie pour 10 ans. Pendant cette période d'année la doctrine Monroe va être pleinement mise en vigueur sur le continent américain, pendant que la suprématie de la Russie sur l'Europe doit être fermement établie par l'expulsion des Turcs et la substitution de la Russie à l'empire ottoman dans l'Orient.

—A St. Anne de la Pérad, l'inondation causé déjà des dommages déplorables. Plusieurs granges sur l'île ont été emportées par d'énormes monceaux de glace. Les chemins sont convertis en mer, et les canaux ont succédé aux voitures à roues. Les pertes sont déjà considérables, et l'on en craint encore de plus grandes.— C. du C.

—Le Daily News prétend que M. Cartier doit se retirer de la vie publique après la première année de la Confédération.

Le même journal croit savoir que le ministère anglais a offert à l'Hon. M. Jhon A. Macdonald la charge de sous secrétaire des colonies sous le gouvernement Derby, et que M. Macdonald a refusé, préférant se consacrer au succès de la Confédération.— Ordre.

Si nous en croyons certains journaux, il n'est pas impossible que M. Brydges, actuellement en Angleterre, ne revienne plus en Canada. On lui aurait, paraît-il, offert la direction d'une grande compagnie de chemin de fer. *Idem.*

La Tribune de New-York nous apprend que le trop célèbre Sanford Canover, le dénonciateur de Jefferson Davis, vient d'être convaincu de parjure et condamné 10 ans de prison, à Albany. Voilà qui est bien fait.

—Le Recorder de Québec vient de rendre 89 jugements contre des personnes de St. Roch qui ont érigé des bâtisses en bois, et il a ordonné la démolition de ces bâtisses dans un délai de quatre jours.

Nos lecteurs liront sans doute cet article avec intérêt; il est écrit de main de maître, mais pour qu'il soit mieux apprécié, nous le ferons précéder de la communication officielle.

M. de Monstier monta à la tribune du Corps Législatif et dit:

Messieurs, L'empereur m'a donné l'ordre de vous faire connaître les circonstances au milieu desquelles est née la question du grand duché de Luxembourg, et la situation actuelle de cette affaire.

Le gouvernement français, dominé par la conviction profonde que les intérêts véritables et permanents de la France sont dans la conservation de la paix de l'Europe, n'apporte dans ses relations internationales que des pensées d'apaisement. Aussi n'a-t-il pas soulevé spontanément la question du grand duché.

La position incertaine du Limbourg et du Luxembourg a déterminé une communication du cabinet de la Haye au gouvernement français. Les deux souverains ont été appelés ainsi à échanger leurs vues sur la possession du Luxembourg. Ces pourparlers, d'ailleurs n'avaient encore pris aucun caractère officiel lorsque consulté par le roi des Pays-Bas sur ses dispositions, le cabinet de Berlin a invoqué les stipulations du traité de 1839.

Fidèles au principe qui a constamment dirigé notre politique, nous n'avons jamais compris la possibilité de cette acquisition de territoire que sous trois conditions:

Le consentement libre du grand-duc de Luxembourg; L'examen loyal des intérêts des grandes puissances;

Le vœu des populations manifesté par le suffrage universel.

Nous sommes donc disposés à examiner, de concert avec les autres cabinets de l'Europe, les clauses du traité de 1839. Nous apporterons dans cet examen le plus entier esprit de conciliation, et nous croyons fermement que la paix de l'Europe ne saurait être troublée par cet incident.

Voici maintenant l'article de la Liberté:

Si le gouvernement a pensé que les vingt lignes lues à la tribune par M. le ministre des affaires étrangères ne sembleraient pas incolores